



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2017

Excusés : A. Broucke (pouvoir à D WAJDA), B .DENIS (pouvoir à S VINCENT).

Secrétaire de séance :

DELIBERATIONS

- **Délibération vente lot D du terrain communal parcelle A354** : le Conseil Municipal autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer les actes notariés pour la cession de ce terrain, au prix de 99 000 €. (vote à l'unanimité).
- **Délibération : Construction Restaurant Scolaire Lancement Consultation Marché de Travaux**. Le conseil municipal approuve l'APD et la phase Projet présentés par le Cabinet ARCANNE et les bureaux d'études MGPLUS/TECO/GENIE ACOUSTIQUE et ce pour une enveloppe financière prévisionnelle des travaux pour un montant de 1062 300,15 € (soit 1274 760,18 € TTC) correspondant à la phase DCE (Dossier de Consultation des Entreprises). (vote à l'unanimité).

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Réunion SARA (18/01) : Cette réunion était destinée à présenter le dossier de consultation des entreprises :
- 1 : Observation sur le projet.
- 2 : Estimations des travaux
- 3 : Mise en place du calendrier des opérations.
- 4 : Le permis modificatif sera déposé sur la base des plans du DCE final.

INFORMATIONS :

- Lecture du courrier de L'ACCA concernant une demande d'électrification du local de la chasse :
L'ensemble du conseil se prononce pour fixer un rendez-vous avec le président de l'association afin d'étudier le dossier.
- Purge du réseau AEP : Le Mercredi 23 Février 2017
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 31 mars avec les votes du compte administratif 2016 et du budget 2017 du CCAS, ainsi que les votes du compte administratif 2016 et du budget 2017 Commune.**

CALENDRIER DES ELECTIONS 2017

| | | |
|--------------|---------------|--|
| <u>AVRIL</u> | Dim 23 | Premier tour de l'élection du Président de la République |
| <u>MAI</u> | Dim 07 | Second tour de l'élection du Président de la République |
| <u>JUIN</u> | Dim 11 | Premier tour des élections législatives |
| | Dim 18 | Second tour des élections Législative |

LE VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

Nouveau – Mise en ligne du formulaire de vote par procuration : vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée (Commissariat de Police, Brigade de Gendarmerie ou Tribunaux d'instance). Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant : [Formulaire Cerfa n° 14952*01](#) ➔

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.